

**AMELIORATION DES
CONDITIONS DE VIE et de travail
DES ENSEIGNANTS DU
SUPERIEUR**

Par

HOUPA DANGA Duplex Elvis

Enseignant de Mathématiques à la
Faculté des Sciences de l'Université de
Ngaoundéré

Yaoundé, le 17 décembre 2020

Plan de la Présentation

1. Contexte et Introduction
2. Rémunération
3. Heures Complémentaires et Vacations
4. Logement et Equipement
5. Santé et Sécurité Sociale
6. Environnement de Travail
7. Conclusion

Contexte et Introduction

- Vingtième session du CCP sous le thème « **Amélioration des Conditions de Vie et de Travail des Enseignants du Supérieur: Optimisation de l'Utilisation des Centres de Développement du Numérique Universitaire** »
- Conditions de Vie des Enseignants du Supérieur # **Membres d'un Grand Corps de l'Etat** → Nécessité de les rendre **meilleures**

Contexte et Introduction

- Rémunérations
 - Base
 - Primes Allouées
 - Prime de Modernisation
- Taux des Heures Complémentaires et Vacations
- Logement et Equipement
- Santé et Sécurité Sociale
- Statut social
- Environnement de travail

Rémunération Mensuelle

- **Trois textes présidentiels spécifiques**
 1. Décret n°2000/049 du 15 mars 2000 fixant l'échelonnement indiciaire du Corps de l'Enseignement Supérieur
 2. Décret n°2002/041 du 04 février 2002 fixant les montants et modalités des primes allouées à certains personnels du Corps de l'Enseignement Supérieur
 3. Décret n°2009/121 du 08 avril 2009 portant création, organisation et fonctionnement d'un compte d'affectation spéciale pour la modernisation de la recherche dans les Universités d'Etat

Rémunération mensuelle de Base

- Sur la base du Décret n°2000/049 du 15 mars 2000

Grade	Indice le plus bas	Indice le plus élevé
Professeur	940	1400
Maître de Conférences	715	1300
Chargé de Cours	605	1240

- Assistants: indices 530 à 785

Rémunération mensuelle de Base

- Compte tenu de la valeur du point d'indice on a actuellement

Grade	Salaire de base le plus bas	Salaire de base le plus élevé
Professeur	315 167	401 302
Maître de Conférences	273 035	382 577
Chargé de Cours	252 438	371 342
Assistant	238 394	286 143

Rémunération mensuelle de base

- **Proposition de relecture** du Décret n°2000/049 du 15 mars 2000

Grade	Indice le plus bas	Indice le plus élevé
Professeur	1005	1500
Maître de Conférences	785	1400
Chargé de Cours	665	1300
<i>Assistant</i>	605	785

Primes Statutaires Allouées

- Décret n°2002/041 du 04 février 2002

Grade	Enseignement Supérieur	Technicité	<i>Recherche</i>
Professeur	140 000	50 000	<i>33 333</i>
Maître de Conférences	130 000	40 000	<i>33 333</i>
Chargé de Cours	110 000	40 000	<i>25 000</i>
Assistant	90 000	30 000	<i>16 667</i>

Primes Statutaires Allouées

- La Prime de Recherche est octroyée **semestriellement, après production d'un rapport**
- Pour des Enseignants-Chercheurs, cela est questionnable!!

Primes Statutaires Allouées

- **Proposition de relecture** du décret 2002/041 du 04 février 2002

- Introduction d'une Prime de Communication
- Paiement mensuel de la Prime de Recherche
- Revue à la hausse des trois Primes
 - Enseignement Supérieur
 - Technicité
 - Recherche

ce d'autant plus que les montants, pour leur quasi-totalité, datent du Décret 76-472 du **18 octobre 1976**

- Introduction d'une **Prime de Publication** aux modalités semblables à celles de la Prime de Recherche actuelle

Primes Statutaires Allouées

- Propositions de nouveaux montants

Grade	Enseignement Supérieur	Technicité	Recherche	Communication
Professeur	300 000	150 000	160 000	90 000
Maître de Conférences	270 000	140 000	145 000	80 000
Chargé de Cours	240 000	120 000	130 000	70 000
Assistant	210 000	90 000	115 000	50 000

Prime de Modernisation de la Recherche

- Décret n°2009/121 du 08 avril 2009

Payable trimestriellement dont les montants actuels sont **fixés depuis 2014**

Grade	Montant Trimestriel	Montant Mensuel
Professeur	1 060 000	353 333
Maître de Conférences	860 000	286 667
Chargé de Cours	680 000	226 667
Assistant	385 000	128 333

Prime de Modernisation de la Recherche

- Sept ans après la dernière augmentation, sachant qu'entre 2009 et 2014, elle variait de 28% à 65%, que le taux de croissance annuel moyen du PIB durant les sept dernières années est de 4,57%, une proposition d'une augmentation de 32% par rapport aux montants fixés en 2014 est faite pour 2021. D'où le tableau suivant:

Grade	Montant Trimestriel	Montant Mensuel
Professeur	1 399 200	466 400
Maître de Conférences	1 135 200	378 400
Chargé de Cours	897 600	299 200
Assistant	508 200	169 400

Heures Complémentaires et Vacations

- Les Enseignants du Supérieur au-delà du service dû, effectuent des heures complémentaires ou vacations
- Les taux horaires applicables pour ces prestations académiques sont fixés par l'article 17 du décret présidentiel n°76-472 du 18 octobre 1976.

Heures Complémentaires et Vacations

- Le tableau suivant présente les taux horaires actuels datant de 1976 et les améliorations proposées

Grade	Taux horaire actuel	Taux horaire proposé
Professeur	6 000	24 000
Maître de Conférences	5 000	20 000
Chargé de Cours	4 000	16 000
Assistant	3 000	12 000

Logement et Equipement

- Indemnité de Logement correspondant à 20% du salaire de base

Grade	Indemnité de Logement la plus basse	Indemnité de Logement la plus élevée
Professeur	63 033	80 260
Maître de Conférences	54 607	76 515
Chargé de Cours	50 488	74 268
Assistant	47 679	57 229

Logement et Equipement

- Même l'Enseignant du Supérieur ayant le Salaire le plus élevé ne peut utiliser son Indemnité de Logement pour se loger décentement
- Un logement décent
 - adduction d'eau
 - électrification
 - Etc.
- Membre d'un Grand Corps de l'Etat → véhicule personnel → **prime d'entretien de véhicule**

Logement et Equipement

- Membre d'un Grand Corps de l'Etat = **Statut temporaire de locataire**
- Promotion par l'Etat-employeur de **l'acquisition de logements personnels** par ses hauts cadres

Logement et Equipement

- Propositions faites ou reconduites, suivant certaines résolutions de précédents CCP
 - Généralisation du crédit-logement permettant l'accès à la propriété foncière et à un habitat individuel de qualité
 - Construction de résidences des Enseignants en dehors des campus
 - location-vente
 - octroi d'une prime spéciale de logement

Logement et Equipement

- Favoriser la mise en place d'un système d'équipement à coûts réduits grâce à un partenariat entre les Universités d'Etat ou le MINESUP et la Société d'Equipement (par exemple)
- **Octroi** dès l'accession au Corps de l'Enseignement Supérieur, **d'un crédit-véhicule** avec flexibilité de remboursements permettant d'acquérir des véhicules dignes de membres d'un Grand Corps de l'Etat

Logement et Equipement

- Instauration de primes suivantes payables mensuellement

Grade	Eau à domicile	Electricité	Entretien de véhicule
Professeur	25 000	37 500	50 000
Maître de Conférences	20 000	30 000	40 000
Chargé de Cours	15 000	22 500	30 000
Assistant	10 000	15 000	20 000

Santé et Sécurité Sociale

- Existence d'une Convention entre l'Etat et la Compagnie d'Assurance AXA Assurance Cameroun datant du 16 octobre 2006
→ Couverture Médicale des Enseignants des Universités d'Etat et les Cadres du Ministère de l'Enseignement Supérieur
- **Propositions**
 - Renégocier cette Convention
 - Prendre en compte l'accroissement de l'effectif des Enseignants du Supérieur → ***Améliorer la Couverture Médicale tout en diminuant la Contribution individuelle des Souscripteurs***

Santé et Sécurité Sociale

- Souscription d'une Assurance-Retraite pour tous les membres du Corps des Enseignants du Supérieur
- Construction des CHU dans l'enceinte de toutes les Institutions Universitaires disposant d'une Faculté de Médecine ***avec prise en charge gratuite dans ces CHU de tous les Enseignants du Supérieur***

Statut Social de l'Enseignant

- **Propositions** de correspondances suivantes entre les grades du Corps de l'Enseignement Supérieur et les fonctions administratives

Grade	Correspondant dans l'Administration Centrale
Professeur	Secrétaire Général de Ministère
Maître de Conférences	Directeur
Chargé de Cours	Sous-Directeur
<i>Assistant</i>	

Environnement de Travail

- L'amélioration des conditions de vie ne saurait se départir de celle du cadre de travail dans lequel évoluent les Enseignants du Supérieur
 - Bureaux des Enseignants
 - Salles d'Enseignement et Salles de Conférences
 - Salles multimédia
 - Internet et Intranet fonctionnels
 - Laboratoires, Bibliothèques et Matériels didactiques
 - Restaurants Universitaires, Cantines, Cafétérias, Centre de Loisirs (Lecture, Sport,...)

Environnement immatériel de travail

- Encourager la création de Mutuelles d'Enseignants et redynamiser celles existantes
- Encourager l'adhésion aux mouvements syndicaux contribuant à la défense des intérêts de la Corporation

Gouvernance Universitaire

- L'environnement de l'Enseignant du Supérieur ne peut contribuer à son épanouissement sans **une gouvernance de qualité, acceptée de tous**
- Proposition de l'instauration ***d'élections à tous les postes académiques***
 - Chefs de Départements
 - Chefs d'Établissements et leurs Adjoints
 - Chefs d'Institutions Universitaires et leurs Adjoints

Gouvernance Universitaire

- **Propositions** *par rapport aux modes d'élections*
 - **Chef de Département**
 - Le Collège Electoral serait constitué de tous les Enseignants du Département
 - Les Potentiels Candidats seraient les Enseignants de Rang Magistral du Département
 - Le mandat serait de quatre ans, renouvelable une fois

Gouvernance Universitaire

– Chef d’Etablissement

- Le Collège Electoral serait constitué de Grands Electeurs
 - Elus parmi les Enseignants de Rang Magistral des Départements de l’Etablissement
 - Trois Représentants par Département
- Les Potentiels Candidats étant les membres du Collège Electoral
- Le mandat serait de quatre ans, renouvelable une fois

Gouvernance Universitaire

– Chef d'une Institution Universitaire

- Le Collège Electoral serait constitué de Grands Electeurs
 - Les membres des divers Collèges Electoraux des Chefs d'Établissements de l'Institution
- Les Potentiels Candidats seraient les Professeurs du Collège Electoral
- Le mandat serait de quatre ans, renouvelable une fois

Gouvernance Universitaire

- Les Fonctionnaires du Ministère des Finances en détachement dans les Universités doivent rester à la place qui est la **leur exclusivement**

Conclusion

- En se basant sur les Conditions de Vie actuelles et les comparant avec
 - Collègues d'autres pays de niveaux comparables
 - Autres Grands Corps de l'Etat au Cameroun
- Il ressort que **les Enseignants du Supérieur au Cameroun vivent et travaillent dans une quasi-précarité**

Conclusion

- Si rien n'est fait en urgence pour pallier ces manquements, des Enseignants du Supérieur pourraient aller vers *burnout*
 - épuisement professionnel
 - désinvestissement dans leur activité professionnelle
 - sentiment d'incompétence et d'inutilité

Conclusion

- Les propositions faites ici
 - ont pour but de rendre la vie des Enseignants du Supérieur meilleure
 - sont le résultat d'une synthèse des résolutions de précédents CCP sur le sujet et de l'expérience que nous avons engrangée après vingt-cinq ans dans le milieu

Conclusion

- Souhais de perspectives meilleures en tous points pour l'Enseignant du Supérieur avec la prise en compte des propositions émises

**MERCI POUR VOTRE AIMABLE
ATTENTION**